



TARIFS

2024 – 2025

EXTERNAT

	Lycée Général et Technologique	Collège	Élémentaire	Maternelle
Contribution annuelle familles	932,00 €	932,00 €	783,00 €	725,00 €
Certification Voltaire	6,00 €	/	/	/
Prestations annexes	/	/	96,00 €	90,00 €
Service numérique	250,00 €	200,00 €	/	/
Cotisation A.P.E.L. (*)	24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €
TOTAL	1 212,00 €	1 156,00 €	903,00 €	839,00 €

La contribution des familles est la participation financière qui est demandée aux parents d'élèves pour couvrir les dépenses non prises en charge par les subventions de fonctionnement des organismes publics.

L'établissement a souscrit un contrat d'assurance pour tous les élèves à compter du 01/09/2024 pour l'année scolaire entière (hors dégradations matérielles dans l'établissement).

Les prestations annexes Maternelle et Élémentaire comprennent l'intervention musique et chorale, les fournitures scolaires (cahiers, fichiers...) commandées par l'établissement ainsi que diverses activités pédagogiques ponctuelles (sorties, musées, spectacles...) et sortie de fin d'année.

(*) La cotisation APEL (Association des Parents d'Elèves) : 24 € par an et par famille, n'est pas obligatoire. Elle sera supprimée sur demande expresse des familles avant le 15 septembre 2024 impérativement. Cette cotisation inclut l'abonnement à la revue *Famille et Education*.

RESTAURATION SCOLAIRE

Prix du repas	6,50 €	6,50 €	6,20 €	6,20 €
---------------	--------	--------	--------	--------

GARDERIE / ÉTUDE

Ticket garderie/étude dirigée après 17 h (un ticket par jour de présence)	/	/	3,00 €	3,00 €
--	---	---	--------	--------

Un service de garderie et d'études surveillées est proposé aux familles gratuitement le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 17h00.

INTERNAT

	Lycée Général et Technologique	Collège
Frais annuels de pension (hors frais d'externat)	3 430,00 €	3 430,00 €

Enseignement supérieur BTS SP3S en formation initiale

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Contribution annuelle familles en formation initiale	1 580,00 €	1 580,00 €

FRAIS ANNEXES	
Accès au service de santé du CROUS	10,00 €
Certification Voltaire	6,00€
Repas à l'unité	6,50 €

Modalités de paiement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- soit par prélèvements automatiques mensuels sur votre compte bancaire sur 10 mois (du 8 octobre au 8 juillet inclus) ou règlement trimestriel,
- soit par chèque à l'ordre de Sainte-Thècle à réception de la facture trimestrielle.

Lors de l'inscription, si vous optez pour le prélèvement automatique ou en cas de changement de compte bancaire en cours d'année, merci de nous retourner le mandat de prélèvement SEPA + RIB.

Documents à retourner **avant le 15 septembre 2024.**

TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ EN TOTALITÉ.

Les comptes cantine et garderie de l'élève doivent être crédités :

- soit par carte bancaire sur votre Espace Ecole Directe (avec les codes qui vous ont été fournis),
- soit à l'accueil de l'établissement par chèque ou espèces.

Les factures annuelles ou trimestrielles sont mises à votre disposition sur votre Espace Ecole Directe (en octobre, janvier et avril-mai).

Réductions

La réduction famille nombreuse s'applique à la seule contribution familiale :

- 50 % de la contribution annuelle des familles pour le 3^{ème} enfant inscrit dans l'établissement,
- 100 % à partir du 4^{ème} enfant.

Une aide exceptionnelle peut également être accordée en raison des difficultés rencontrées par certaines familles. Celles-ci s'adresseront au service comptabilité pour obtenir un dossier d'étude de leur situation. La plus grande discrétion est assurée.